

Cotsation preleve sur la retraite Rds csg

Par RIMBAUD CLAUDE

pourquoi jai u prelevement csg rds en 2016 de 30euros et ensuite en 2017 encore 30 euros ma retraite se retrouve reduite de 60 euros en 2 ans

[b]pourquoi votre message ne comporte pas de formules de politesse exigées par les conditions générales d'utilisation de ce site ?[/b]

Par fabrice58

En dehors d'être polie, si vous voulez qu'on vous réponde, il faut connaître le montant du revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2016, avec le nombre de parts.

Votre demande ne concerne de toute façon pas le droit du travail.

Par RIMBAUD CLAUDE

bien merci de votre reponse j ai eu un revenu fiscal pour l annee 2014 DE 13412 euros donc pour l annee 2016 MA RETRAITE est passee de 930 euros a 900 euros apres deduction csg rds maintenant pour lannee 2015 mon revenu fiscal est de 14814 euros pour lannee 2017 ma retraite passe de 900 euros a 870 euros je vous remercie de votre reponse et excuser moi pour le message precedant

Par pntedforum

Bonjour,

Comme cela vous a été dit, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Comme votre revenu fiscal des impôts de 2016 sur les revenus de 2015 est supérieur à 14 375 ? pour une part, la CSG est passée de 3,8 à 6,6 %, vous cotisez maintenant à la CASA pour 0,3 % et sur la retraite complémentaire vous cotisez à l'Assurance Maladie pour 1 %...

Le seuil pour l'année précédente était de 13 956 ?...